



Association pour la promotion de la Reliure,  
Restauration et des Loisirs créatifs en pays d'Arles



## Utilisation de l'espace-atelier associatif

### **Exclusivement réservé aux membres actifs de l'association.**

Créez à votre rythme en utilisant l'espace atelier par un forfait de 5 ou 10 ½ journées à répartir sur l'année suivant l'ouverture de l'école-atelier (hors vacances scolaires). Le nombre de places étant restreint, une planification mensuelle préalable sera établie.

Cette formule, prévue pour les membres de l'association disposant d'une certaine autonomie, permet une souplesse dans la pratique de la reliure et dorure par un exercice régulier et adapté dans le temps.

En choisissant d'exercer une activité de loisir tout au long de l'année, en alternant travail à domicile et à l'atelier-école, vous pourrez construire vos projets créatifs (livres d'artistes, reliure d'art et autres projets...) en utilisant le matériel professionnel de l'école.

Bien qu'il convient d'avoir son propre petit matériel, un prêt de celui-ci dans un premier temps est possible.

**L'utilisation de l'atelier et du matériel est réservée, après validation des conditions d'utilisation, aux membres bénévoles de l'association à jour de leur cotisation, seule une participation forfaitaire est à verser à l'ARRA.**

- Participation forfaitaire par ½ journée d'une durée de 3h ou journée de 6h00
- Horaires : 9h-12h ou 13h30-16h30
- Coût du forfait d'utilisation de l'espace atelier :  
5 ½ journées 85 €, 10 ½ journées 150 €  
Adhésion : cotisation annuelle 20 €.

**\*\*\*attention** seules les fournitures de base sont comprises dans le forfait (cartes, mousseline, cartons, colle, fils et ficelles, papier divers, toiles...) possibilité d'acquisition de certaines fournitures comme des cuirs et papiers marbrés main disponibles à l'école-atelier ou en faisant un achat groupé.

**Rappel : Ces ½ journées atelier sont à planifier mensuellement et préalablement avec l'association. Les membres doivent adhérer aux conditions d'utilisation de l'espace-atelier associatif. Une convention d'utilisation est à valider préalablement.**